



Service de sécurité incendie Canton de Potton



Présence de vendeurs porte-à-porte d'extincteurs sur le territoire de la Municipalité du Canton de Potton

Potton, le 16 mai 2017 – Le service de la sécurité incendie et civile de Potton tient à informer la population que des vendeurs itinérants circulent dans la Municipalité pour vendre ou offrir des services d'entretien d'extincteurs portatifs.

La compagnie ne détient pas de certificat de vente itinérante conforme. Veuillez toutefois noter que le Service de sécurité incendie ne s'associe à aucune compagnie œuvrant dans le domaine de l'incendie ou autres. Afin de s'assurer que vous receviez toute information judicieuse quant à la sécurité de vos équipements, nous tenons à rappeler divers éléments.

L'entretien des extincteurs doit se faire à différents intervalles. Pour les extincteurs à poudre chimique à pression permanente, il doit se faire au minimum tous les 6 ans, selon la norme N.F.P.A. En ce qui concerne les extincteurs au CO2 et à l'eau, celui-ci doit être fait tous les 5 ans. Par conséquent et à titre d'exemple, il serait faux de dire que les extincteurs portatifs dans les résidences unifamiliales doivent être inspectés annuellement et que la poudre doit être remplacée chaque année.

Spécifiquement, l'entretien des extincteurs à poudre chimique consiste à :

- Remplacer l'agent extincteur;
- Vérifier la valve et les joints d'étanchéité ainsi que toutes ses composantes;
- Un collet de vérification ainsi qu'une carte d'inspection doivent être apposés sur chaque extincteur après cette opération;
- Le collet ne doit pas être modifié, coupé ou altéré de quelque manière que ce soit;
- Le collet doit être changé à chaque remplissage.

À noter par ailleurs que ce service est également offert par des entreprises de la région mentionnées dans les pages jaunes ou internet, sous la rubrique extincteur portatif.

Pour plus de renseignements ou si vous doutez d'une information qui vous est transmise, veuillez communiquer avec votre Service de la sécurité incendie et civile au 450-292-3313 poste 240, sur les heures de bureau, **SOYEZ TRÈS VIGILANT!**

Stéphane Fortin TPI,
Lieutenant responsable de la prévention
Service de la sécurité incendie et civile